

**Canada**  
**Province de Québec**  
**MRC de Beauharnois-Salaberry**  
**Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le **mardi 9 mars 2021, à 20h00**, tenue exceptionnellement par vidéoconférence, sous la présidence de la mairesse madame Caroline Huot.

Sont également présents les conseillers suivants;

M. Jean-François Gendron  
Mme. Louise Théorêt  
M. Mario Archambault  
M. Michel Taillefer

M. Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Adoption de l'ordre du jour**
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance du 9 février 2021**
- 4- Finances**
  - 4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales
  - 4.2 Adoption des comptes à payer au fonds de roulement
  - 4.3 Emprunt au fonds de roulement
  - 4.4 Dépôt de l'état des activités financières à des fins fiscales
  - 4.5 Transferts budgétaires
  - 4.6 Ouverture de comptes à la Caisse Desjardins du Haut Saint-Laurent
  - 4.7 Transfert d'une somme de 98 399.84 \$ au surplus libre
  - 4.8 Appropriation d'une somme de 14 679.88 \$ au surplus libre
- 5- Administration**
- 6- Urbanisme et Environnement**
  - 6.1 Demande d'amendement au règlement de zonage pour permettre les habitations multifamiliales dans la zone Mxtr-1
  - 6.2 Adoption du règlement numéro 403-2021, amendant le règlement de zonage numéro 330-2018, pour modifier la grille des usages et normes pour la zone H-6 (reporté)
  - 6.3 Adoption du règlement numéro 402-2021, visant l'abrogation du règlement numéro 352-2018 concernant la politique de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme.
- 7- Loisirs**
- 8- Travaux publics**
  - 8.1 Adoption du règlement d'emprunt numéro 404-2021 pour financer la réfection du rang du Cinq et du chemin de la Rivière.
- 9- Sécurité publique**
  - 9.1 Octroi d'un mandat pour services dans le domaine de l'ingénierie
- 10- Correspondance et informations**
- 11- Affaires nouvelles**
- 12- Période de questions**

## 13- Ajournement de la séance

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance forment quorum, la séance est déclarée constituée par la présidente.

2021-03-269

### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est adopté.

2021-03-270

### 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021

Il est unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021 soit et est adopté.

### 4- FINANCES

2021-03-271

#### 4.1 ADOPTION DE COMPTES À PAYER AU FONDS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Il est unanimement résolu que les comptes à payer suivants, au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 138 019 à 138 083 au montant de 258 590.23 \$ applicables à l'année financière 2021, soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. De plus, la rémunération des employés et des élus, au montant de 34 588.93 \$ est approuvé.

Je soussigné Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont effectués par la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka. Il est à noter que le chèque numéro 137 892 au montant de 241.45 \$ a été annulé.

2021-03-272

#### 4.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU FONDS DE ROULEMENT

Il est unanimement résolu que le compte présenté au fonds de roulement, soit le chèque numéro 138 084, au montant de 5 518.80 \$, soit et est accepté et autorisation est donné de le payer. Ce montant est versé à Atelier d'architecture MD, pour les plans de la future caserne incendie.

Je soussigné Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont effectués par la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

2021-03-273

#### 4.3 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

Il est unanimement résolu qu'une somme de 5 039.40 \$ soit empruntée au fonds de roulement pour un terme de 10 ans.

2021-03-274

#### 4.4 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES À DES FINS FISCALES

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose devant le conseil municipal l'état des activités financières à des fins fiscales en date du 25-02-2021

2021-03-275

**4.5 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Il est unanimement résolu d’approuver les transferts intra budgétaires au fonds des activités de fonctionnement portant les numéros 2021-004 à 2021-009 inclusivement au montant total de 16 835.19\$, comme suit :

N°	Transfert de \$	Du G/L	Au G/L	RAISONS DU TRANSFERT
2021-004	587.50 \$	02 11000 429	02 11000 414	Informatique pas budgété
2021-005	180.42 \$	02 13000 422	02 11000 414	Informatique pas budgété
2021-006	1 387.39 \$	02 22002 454	02 22000 691	Désinfection COVID
2021-007	7 301.88 \$	59 11000 (surplus)	02 41400 411	GBI (PP2 Himbeault, odeur Frappier)
2021-008	2 378.00 \$	59 11000	02 45300 446	Eco-centre Valleyfield
2021-009	5 000.00 \$	59 11000	02 22020 442	Entraide incendie
<b>TOTAL</b>	<b>16 835.19 \$</b>			

2021-03-276

**4.6 OUVERTURE DE COMPTES À LA CAISSE DESJARDINS DU HAUT SAINT-LAURENT**

Il est unanimement résolu que deux nouveaux comptes soient ouverts à la caisse Desjardins du Haut Saint-Laurent. Le premier sera voué à la gestion du Fonds de roulement et le second pour la gestion du Fonds local réservé à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques. Les signataires de ces comptes seront la mairesse, madame Caroline Huot et en son absence le maire suppléant et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Suzanne Viau-Léger.

2021-03-277

**4.7 TRANSFERT D’UNE SOMME DE 98 399.84 \$ AU SURPLUS LIBRE**

**Considérant qu’une** somme de 98 400 \$ a été approprié au surplus libre par la résolution numéro 2019-09-03-215;  
**Considérant que** cette somme n’a pas toute été utilisée;  
**En conséquence,** il est unanimement résolu que la somme restante de 99 399.84 \$ soit retournée au surplus libre.

2021-03-278

**4.8 APPROPRIATION D’UNE SOMME DE 14 679.88 \$ AU SURPLUS LIBRE**

Il est unanimement résolu d'approprier une somme de 14 679.88 \$ au surplus libre, afin d'acquitter des dépenses au fonds des activités financières à des fins fiscales.

5- ADMINISTRATION

6- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2021-03-279

**6.1 DEMANDE D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR PERMETTRE LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DANS LA ZONE Mxtr-1**

**Considérant** la demande d'amendement au règlement de zonage afin d'autoriser les quadruplex dans la zone Mxtr-1;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de rejeter la demande d'amendement, parce que la zone Mxtr-1 est majoritairement composée d'habitations unifamiliales;

**Considérant que** tous les terrains de la zone Mxtr-1 sont occupés;

**Considérant que** la demande d'amendement au règlement de zonage origine d'un propriétaire d'un bâtiment existant. Ledit bâtiment a actuellement une vocation commerciale;

**Considérant que** l'apparence du bâtiment ne subirait que des modifications mineures, comme l'installation de nouvelles fenêtres;

**Considérant que** le bâtiment ne serait pas agrandi;

**Pour ces motifs**, il est unanimement résolu de demander au directeur général de voir à la préparation des documents nécessaires à l'adoption d'un projet de règlement, visant à amender le règlement de zonage afin d'autoriser les quadruplex dans la zone Mxtr-1.

2021-03-280

**6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 403-2021, AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 330-2018, POUR MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES POUR LA ZONE H-6**

**Considérant** les commentaires reçus lors de la période de consultation écrite, qui montrent que la majorité des propriétaires des zones H-6 et H-5 sont défavorables à l'adoption du règlement numéro 403-2021;

**Pour ce motif**, il est unanimement résolu que le projet de règlement numéro 403-2021 soit et est retiré.

2021-03-281

**6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2021, VISANT L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 352-2018 CONCERNANT LA POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME**

**Considérant que** la loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps;

**Considérant que** les membres du conseil souhaitent abroger le règlement numéro 352-2018, concernant la politique de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme, afin que les personnes intéressées à se prononcer sur des modifications aux règlements d'urbanisme, puissent le faire en demandant éventuellement une approbation référendaire;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Jean-François Gendron et unanimement résolu d'adopter ce règlement qui se lit comme suit;

## **ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

## **ARTICLE 2 : ABROGATION**

Par le présent règlement, le règlement numéro 352-2018, concernant la politique de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme est abrogé.

## **ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion le 12 janvier 2021

Adoption du projet de règlement le 12 janvier 2021

Adoption du règlement le 9 mars 2021

### **7- LOISIRS**

### **8- TRAVAUX PUBLICS**

2021-03-282

#### **8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 404-2021 POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RANG DU CINQ ET DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

**Règlement numéro 404-2021 décrétant une dépense de 1 110 517 \$ et un emprunt de 1 110 517 \$ pour la réfection du rang du Cinq et du chemin de la Rivière.**

**ATTENDU** que le conseil de la Municipalité souhaite effectuer des travaux sur le rang du Cinq et sur le chemin de la Rivière, car ils sont en très mauvais état,

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**Pour ces motifs**, il est proposé par la conseillère Louise Théorêt et unanimement résolu que le présent règlement soit et est adopté et que le conseil décrète ce qui suit;

**ARTICLE 1.** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2.** Le conseil est autorisé à procéder à la réfection du rang du Cinq et du chemin de la Rivière selon les plans et devis préparés par monsieur Denis Brouillard, ingénieur de la firme EXP, portant les numéros C01, C02, C03 et C04 en date du 21 janvier 2020, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur Denis Brouillard, ingénieur de la firme EXp, en date du 9 février 2021, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

**ARTICLE 3.** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 110 517 \$ \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 4.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 110 517 \$ sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 5.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 6.** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 7.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 8.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion donné le 9 février 2021

Dépôt du projet de règlement le 9 février 2021

Adoption du règlement le 9 mars 2021

## **9- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2021-03-283**

### **9.1 OCTROI D'UN MANDAT POUR SERVICES DANS LE DOMAINE DE L'INGÉNIERIE**

Il est unanimement résolu d'octroyer un mandat à la firme EXP pour la réalisation de plans et devis préliminaires et pour appel d'offres pour les disciplines de génie civil, de structure, de mécanique et d'électricité, ainsi que le suivi de chantier durant la construction, pour une nouvelle caserne de pompiers, le tout tel que présenté dans une offre de service, datée du 10 décembre 2020, signée par monsieur Marc Julien, ing., Directeur principal – Bâtiment de la firme EXP, prévoyant des honoraires de 76 000 \$ avant taxes.

## **10- CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS**

N'oubliez pas qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser votre véhicule routier sur le chemin public entre minuit et six heures le matin à compter du 1er décembre, et ce, jusqu'au 1er avril inclusivement. Cet avis est valide pour tout le territoire municipal.

Que Le premier versement de compte de taxes doit être payé pour le 10 mars 2021. Vous pouvez payer via Desjardins sur AccèsD ou faire un chèque au nom de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka que vous pouvez poster ou déposer dans la chute près de la porte principale de l'Hôtel de Ville. Si vous désirez recevoir une copie de votre compte de taxes par courriel, vous devez nous le faire savoir par courriel à l'adresse : [administration@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:administration@st-stanislas-de-kostka.ca), ou par téléphone au 450 373-8944 poste 200.

N'oubliez pas de remplir le formulaire d'auto-inspection que vous avez reçu par la poste avec votre compte de taxes. Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter notre préventionniste

La bibliothèque est maintenant ouverte aux citoyens. Des mesures de protection sont mises de l'avant afin d'assurer la sécurité de tous. Le port du masque de procédure est requis. Retour des documents uniquement par les chutes à livres afin de permettre la mise en quarantaine.

Venez voir le nouvel aménagement de la section des romans jeunesse, dorénavant classés par groupe d'âge. Également, plusieurs nouveautés à découvrir dans la section ADO BD!

N'oubliez pas, qu'on avance l'heure dans la nuit du 13 au 14 mars.

Prendre note que les bureaux municipaux demeurent fermés pour une durée indéterminée. Vous pouvez rejoindre les employés par courriel. Visitez notre site internet pour connaître l'adresse de chaque département.

#### **11- AFFAIRES NOUVELLES**

#### **12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une question écrite provenant d'un citoyen et une question posée par videoconférence d'un autre citoyen ont portés sur les sujets suivants;

- Statut des pompiers auxiliaires
- Dossier porté à la cour municipale

#### **13- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

La séance est ajournée au 29 mars 2021 à 20h00, il est alors 20h35

---

Caroline Huot  
Mairesse

---

Jean Robidoux  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier par intérim

Je, Caroline Huot, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

---

Caroline Huot  
Mairesse